

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES
CONVENTION DE TRAVAUX**

**MONTIERS-SUR-SAULX – Ecurey Logis abbatial – Siège de la communauté de communes – T
P09RD50H043**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

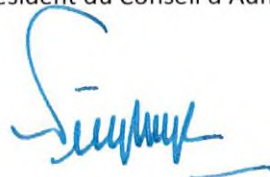
Vu la sollicitation de la communauté de communes des Portes de Meuse pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du logis abbatial situé sur le site Ecurey à Montiers-sur-Saulx afin de mener le projet de création du nouveau siège de la communauté de communes,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux éventuels de curage et de désamiantage complémentaires et de travaux de réhabilitation et de pré-aménagement sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 000 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté de communes des Portes de Meuse.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes des Portes de Meuse la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVÉ,
LE 17 NOV. 2018
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
- Le Préfet de Région,
Régionales et Européennes
 Blaise GOURTAY